

CROSS OUEST-FRANCE

44ÈME ÉDITION / 15-17 JANVIER 2027

ARCHE DE LA NATURE - LE MANS



INSCRIRE MON ENTREPRISE

INFORMATIONS PRÉALABLES

Avant de vous lancer dans la démarche d'inscription de votre entreprise, voici quelques éléments à avoir en tête :

- Le Challenge des Entreprises est destinée aux entreprises, aux collectivités, aux associations ayant une activité professionnelle.
- Pour intégrer le Challenge des Entreprises, l'entreprise doit obligatoirement souscrire à l'un des deux Packs **avec un minimum de 4 dossards**, toutes courses confondues (relais + 5km au Féminin + 5km au Masculin + 10km Nature + trail semi-nocturne).
- L'inscription d'une entreprise au Challenge des Entreprises est conditionnée par **l'acceptation du règlement du Cross Ouest-France 2027**. Nous vous invitons à le communiquer auprès des collaborateurs qui prendront part aux courses.
- Un collaborateur peut participer à plusieurs courses du Challenge des Entreprises. Dans ce cas, il vaut plusieurs engagements (2 courses = 2 engagements et donc 2 dossards).
- Attention au timing d'inscription ! Avant le 27 novembre 2026 pour bénéficier de certains services et au plus tard le 8 janvier 2027.



ÉTAPE 1 - FORMULAIRE EN LIGNE

La processus d'inscription débute sur le site internet du Cross Ouest-France dans l'onglet "Challenge des Entreprises" puis "J'inscris mon entreprise".

Lors de cette étape, vous devez compléter le formulaire en ligne :

- renseigner les informations relatives à l'entreprise
- choisir le Pack (Or ou Argent)
- confirmer certains services
- préciser le nombre de dossards par course

Cela nécessite **de mobiliser vos collaborateurs en amont** et de recenser le nombre de participants par course.



Avantage Pack Or : en cas de forfait d'un collaborateur, la garantie remplacement vous permet d'inscrire un autre collaborateur à sa place (jusqu'au 14/01/2027 inclus).

ÉTAPE 2 - VALIDATION DU DEVIS

Sur la base des informations renseignées dans le formulaire, un devis est édité et envoyé à l'entreprise pour validation et signature.

Le fichier d'inscription type est transmis **qu'après réception du devis signé**.



ÉTAPE 3 - INSCRIPTIONS

La dernière étape consiste à compléter le fichier d'inscription type.

Dans ce fichier, il faut renseigner, pour chaque participant :

- le Nom/Prénom
- le sexe
- la date de naissance
- le code postal & la ville de résidence
- l'email
- la ou les courses choisies
- le numéro d'attestation du Pass Prévention Santé (PPS)

Dispositif qui remplace, pour les majeurs non-licenciés FFA, le certificat médical. **Le PPS est obligatoire** pour participer aux épreuves du Cross Ouest-France 2027.

Lien vers le PPS : pps.athle.fr

Le fichier d'inscription complet est à envoyer par mail à **cof.entreprises@gmail.com** :

- soit jusqu'au 27 novembre 2026 (inclus) pour bénéficier de certains services ;
- soit jusqu'au 8 janvier 2027 (inclus).

La facture sera transmise à réception du fichier d'inscription. **L'inscription est définitive uniquement après le paiement de celle-ci.**



EN RÉSUMÉ !



Soumettre le projet en interne,
communiquer auprès des collaborateurs
et recenser les participants



ÉTAPE 2

Valider le devis transmis



Participer à la 44ème édition
du Cross Ouest-France !

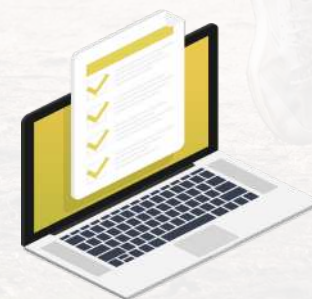
DÉBUT
SEPTEMBRE
2026

DATE-LIMITE
D'INSCRIPTION
8 JANVIER 2027

16 et 17
JANVIER
2027

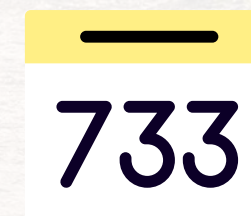
ÉTAPE 1

Remplir le formulaire en ligne
pour pré-inscrire votre entreprise



ÉTAPE 3

Inscrire les collaborateurs sur chaque
course et s'acquitter de la facture



CROSS OUEST-FRANCE

UNE QUESTION ? BESOIN D'UN CONSEIL ?
CONTACTEZ-NOUS !



COF.ENTREPRISES@GMAIL.COM